

**POURQUOI LES IMPÔTS LOCAUX
AUGMENTENT-ILS CHAQUE ANNÉE,
ALORS QUE VOUS NOUS DITES QUE LA
COMMUNE NE LES A PAS AUGMENTÉS
DEPUIS 1989 ?**

Tout d'abord, vous pouvez constater sur votre feuille d'impôts, que seule environ la moitié du montant de votre impôt « local » revient à la Commune.

Dans ces conditions, les majorations d'impôts votées par le Conseil Régional et le Conseil Général influent fortement sur l'évolution que vous constatez.

Enfin, d'autres éléments interviennent :

- la modification de la valeur de votre habitation à la suite de travaux ou d'agrandissements (piscine...);
- les changements intervenus dans votre situation familiale ou dans vos revenus déclarés ;

- les variations des frais de gestion perçus par l'état ;
- le taux de l'inflation annuelle.

Comme vous le voyez, la Commune peut très bien ne pas majorer le taux d'imposition de vos impôts, sans que cela vous dispense d'une augmentation de la somme à payer.

Vous pouvez d'ailleurs constater sur vos feuilles d'imposition que, depuis sept ans, les taux municipaux n'ont pas varié

Il est vrai que, sans complexe, les médias s'appliquent régulièrement à faire porter le « chapeau » aux Communes.

A la suite d'un accident de circulation, couple habitant **SAINTE-ANASTASIE**, cherche personne travaillant sur **TOULON**, entre 7 heures et 9 heures le matin et 17 heures environ le soir ; également personne allant sur **HYERES**, le matin entre 5 heures et 6 heures.

Étudie toute proposition.

Participation aux frais.

Tél. 94.72.22.64.

Monsieur et Madame **SEJIL**.

SO.VA.PA.J

Société **V**aroise de
Parcs et **J**ardins

Etude - Création Espaces Verts
Arrosage Automatique
Elagage - Débroussaillage

"LES VIGNARETS" 83136 STE - ANASTASIE - T. 94.72.29.92



Hieroglyphes trouvés dans les fouilles de
SAINTE-ANASTASIE.

Un article non signé a été remis à la Mairie pour publication dans le Bulletin Municipal.
En absence de signature, il ne peut être publié.



S.A.T.B.

Société d'Application des Techniques du Bâtiment

1, rue Raynaud 83136 Ste Anastasie

TERRASSEMENTS
MAÇONNERIE
PLÂTRERIE
CARRELAGE

Tél 94 72 23 66
Fax 94 72 20 05

S.A.R.L. au capital de 100 000,00 Frs ★ SIRET 397 727 348 00013 CODE APE 452V



à **FORCALQUEIRET**

5, Avenue de la Libération

Pour vos fêtes,

mariages, communions, baptêmes, deuils
ou simplement pour le plaisir d'offrir ...
Compositions florales, bouquets

Michèle Fleurs Tel 94.86.67.22

SAINTE-ANASTASIE

Nouvelle activité ludique : un cours
d'initiation musicale pour les tout-petits.



**BULLETIN
MUNICIPAL**

**OCTOBRE 1995
N°72**

LE MOT DU MAIRE

L'Unité de Sécurité Civile de **BRIGNOLES** n'est pas un Corps de Sapeurs Pompiers, ni une formation militaire comme les autres.

Ce Corps d'élite spécialisé a, en effet, pour mission essentielle de se porter, en France comme de par le monde, au secours des populations victimes de grandes catastrophes naturelles ou technologiques.

Qu'il s'agisse d'inondations, de tremblements de terre ou de lointains cyclones, c'est à l'U.S.C.7 de **BRIGNOLES** que l'État fait généralement appel.

Dans notre région, cette Unité participe également, grâce à ses puissants moyens matériels, à la lutte contre les cataclysmes et plus particulièrement contre les plus grands incendies de forêt, ce qui fut, hélas, le cas à **SAINTE-ANASTASIE** il y a quelques années.

Le lundi 30 octobre à 11 heures 30, à l'occasion du baptême de sa dernière promotion de jeunes du contingent, nous accueillerons l'U.S.C.7 dans notre village.

Ce jour là, nous vous invitons à venir nombreuses et nombreux assister à la prise d'armes et au défilé qui suivra à l'Aire des Ferrages et rue Notre Dame.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 OCTOBRE 1995

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES LAURENT, BOCQUET, MM. ISTRIA, CUENOT, FADDA, JURAVAR, RAYNAUD, ABELLO, RÉMY, TOSELLO, LALANDEC,
Sous la Présidence de M. MORIN.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. CORBIER donne procuration à M. MORIN.
M. DEHAYE donne procuration à M. FADDA.
M. BROSSAUD.

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1995

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget supplémentaire de la Commune pour 1995 :

- Dépenses de fonctionnement.....711 078
- Recettes de fonctionnement.....711 078
- Dépenses d'investissement.....1 652 339
- Recettes d'investissement.....1 652 339

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget supplémentaire 1995.

MAJORATION DE L'INDEMNITÉ DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS NON LOGES PAR LA COMMUNE

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande formulée par Mme CARLES Y TORTA Simone, Directrice de l'école maternelle au sujet de la majoration de 25 % de l'indemnité de logement due par les Communes au personnel enseignant marié ou assimilé non logé, énuméré à l'article 2 du décret du 2 mai 83.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à Mme CARLES Y TORTA Simone, non logée par la Commune, la majoration de l'indemnité de logement de 25 % correspondant à l'arrêté préfectoral en vigueur, à compter du 1 septembre 1995. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 615 du budget communal pour couvrir la dépense.
Adopté à l'unanimité.

OPÉRATION 1000 VILLAGES DE FRANCE

Le Maire donne lecture d'une lettre circulaire de la Préfecture de la Région PACA, présentant l'opération 1000 villages de FRANCE. Il précise qu'il a reçu une demande d'ouverture d'une menuiserie/ébénisterie sur la Commune, de M. Jean-Luc FABRE.

Il demande au Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, après étude :

- considérant que SAINTE-ANASTASIE est une Commune rurale de moins de 2000 habitants ;
- considérant que, actuellement, aucune menuiserie/ébénisterie n'est ouverte sur la Commune ;
- considérant qu'il est très important pour une Commune de la taille de SAINTE-ANASTASIE de voir se développer le petit commerce de services ;
- considérant que M. Jean-Luc FABRE projette d'implanter sa menuiserie/ébénisterie dans un local privé, avec ses propres moyens financiers, AUTORISE M. Jean-Luc FABRE à déposer un dossier en Préfecture pour le projet ci-dessus cité, dans le cadre de l'opération « 1000 villages en FRANCE ».

Adopté à l'unanimité.

PRIX DES PHOTOCOPIES

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix des photocopies de façon suivante :

- format A3 : 4 F
- format A4 : 2 F

et gratuit pour la fourniture et la reproduction unitaires d'actes officiels.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

LA VIE AU VILLAGE

CONCERT DE NOËL

Le samedi 16 décembre, à 20 H 30, aura lieu le concert de Noël, donné par l'ensemble choral « VENT DES COLLINES » dirigé par Monsieur GAUTIER, Maire du VAL.

Le programme de concert comportera 3 parties :

1. Les Noël populaires en FRANCE ;
2. Noël chanté par les maîtres de la musique ;
3. Noël et la Provence.

CAMION VENTE

Date prévue pour le prochain passage du camion vente « PROVENCE OUTILLAGE », parking des Ferrages, LE MERCREDI 22 NOVEMBRE 1995.

BEAU SUCCÈS DU GROUPE PALISSANDRO

Ce groupe composé de quatre musiciens et chanteurs, s'est produit samedi soir, 7 octobre à la salle polyvalente.

Plus de cent personnes étaient présentes. En effet, ces quatre artistes étaient déjà connus et appréciés par beaucoup d'entre nous, car il leur arrive, plusieurs fois dans l'année, de jouer et chanter au marché de BRIGNOLES.

Comme en plein air et plus encore, ils ont su exprimer, par leur jeu et leur chant, tout à tour l'entrain, la joie de vivre, la tendresse, suscitant ainsi l'enthousiasme de tous les assistants.

Plaisir partagé, souffle d'aventure et d'exotisme, sympathie et sourires, applaudissements chaleureux, ce sont les éléments qui ont fait de cette soirée une réussite totale.

*Entreprise de construction
générale - construction villa
piscines - rénovations - pierres*
MESSINA FRANCK

Quartier Les Brégulères - 83136 Ste ANASTASIE

Tél : 94.72.20.04

SIRET : 300 051 005 00016 - Code A.P.E. 452 V

CHORALE COMMUNALE

Le départ a été pris de façon magistrale, par la chorale communale, lors de la réunion d'information du lundi 16 octobre. 21 participants étaient présents, d'autres n'ont pas pu venir, mais se sont néanmoins inscrits. Plusieurs décisions ont été prises durant cette séance :

- Les répétitions auront lieu le lundi soir à 17 H 30, un lundi sur deux.
 - Le répertoire a été approximativement déterminé pour les prochains mois.
 - Madame PLUMIER et Monsieur TITEUX se chargeront de l'initiation au chant choral des participants, Madame TITEUX acceptant la partie « accompagnement » au piano.
- Pour les semaines qui viennent, les dates des séances de répétition sont fixées ainsi :
- lundi 6 novembre, 20 novembre et 4 décembre, à 17 H 30

Longue vie à cette nouveau-née !

FOIRE A LA BROCANTE

Une foire à la brocante organisée par le Comité des Fêtes aura lieu le 11 Novembre, Place de la Gare.

TRANSPORTS SCOLAIRES VERS L'AGGLOMÉRATION DE TOULON

Les parents d'enfants fréquentant naturellement des établissements scolaires du second degré de l'agglomération Toulonnaise et de ses abords (par exemple lycée agricole HYERES) sont invités à se faire connaître à la Mairie.

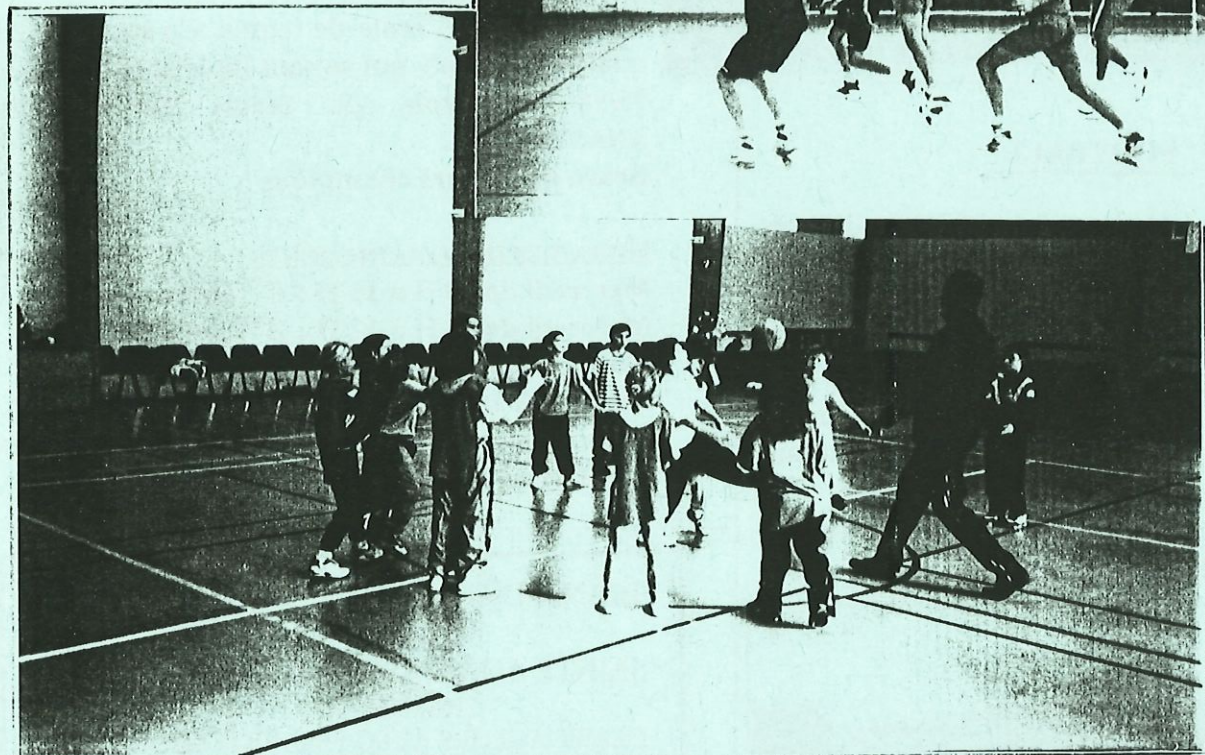
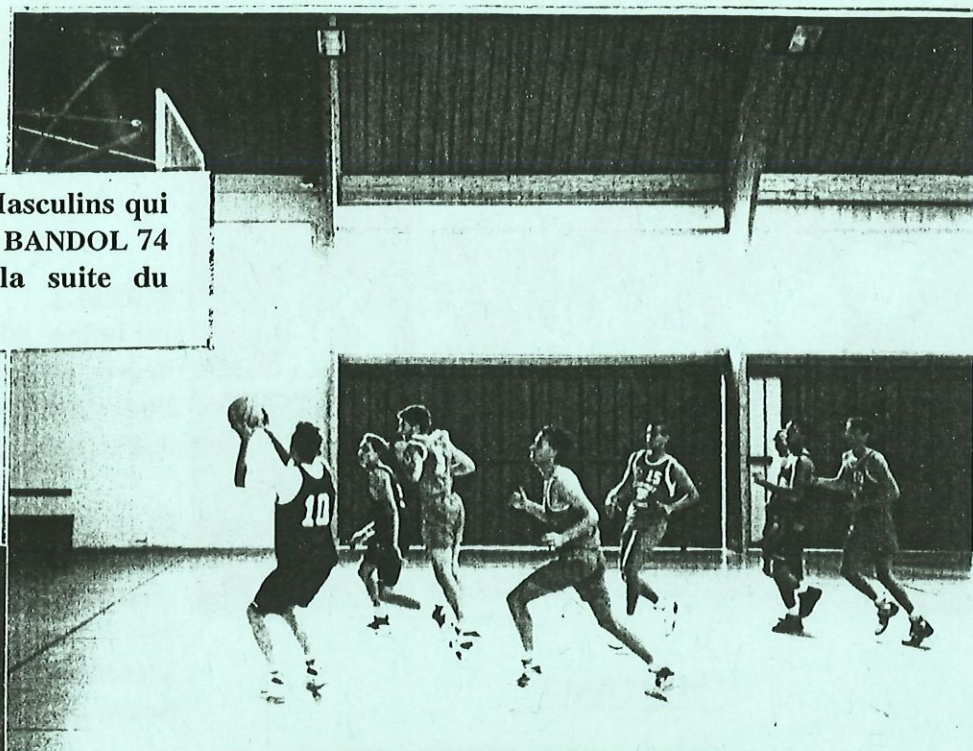
DÉCÈS

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur LE HENRY Marc, décédé le 5 octobre et du décès de Madame FRERARD Odette, décédée le 9 octobre.

Nous présentons aux familles nos très sincères condoléances.

BASKET-BALL

Début prometteur de nos Seniors Masculins qui battent sans appel le basket club de BANDOL 74 à 58. Sans commentaires pour la suite du championnat.



L'initiation des tout-jeunes

MATCHES PRE-EXCELLENCE MASCULINS B

Le 04/11/95 à 16 H 00 :
SAINTE-ANASTASIE/DRAGUIGNAN
Le 18/11/95 à 17 H 30 :
COGOLIN/SAINTE-ANASTASIE
Le 25/11/95 à 16 H 00 :
SAINTE-ANASTASIE/ROQUEBRUNE

MATCHES POUSSINES POULE 1

Le 18/11/95
DUC/SAINTE-ANASTASIE
Le 25/11/95
SAINTE-ANASTASIE/STE MAXIME

MATCHES POUSSINS POULE 2

Le 18/11/95
FREJUS 2/SAINTE-ANASTASIE
Le 25/11/95
SAINTE-ANASTASIE/SALERNES

MATCHES SENIORS HONNEUR MASCULINS

Le 14/11/95 à 20 H 30 :
LE PRADET/SAINTE-ANASTASIE
Le 26/11/95 à 09 H 00 :
SAINTE-ANASTASIE/LA GARDE

MATCHES BENJAMINS HONNEUR MASCULINS

Le 19/11/95 à 10 H 30 :
ST TROPEZ/SAINTE-ANASTASIE
Le 26/11/95 à 10 H 30 :
SAINTE-ANASTASIE/LA LONDE

Entreprise Eric CODONNEL
Terrassements - Travaux publics
Piscines - Fosses Septiques

3 rue des oustaunts
83136 St Anastasie

94.72.24.63 ou 94.72.23.12

STAST : 3320165600011

FORET : LA MALADIE DE BERCY

Des informations en provenance du Ministère de l'Économie et des Finances font craindre une mise en pièce des politiques forestières des Communes.

Le versement compensateur qui selon les règles de calcul habituelles découlant du contrat du Plan État-O.N.F. devait être de 874 M.F. en 1996 serait diminué du tiers. Cette perte de recettes en provenance de l'État serait compensée par une augmentation des frais de garde selon une double imposition :

- 40 F/ha pour toutes les forêts communales ;
 - 25 % sur toutes les recettes forestières. Les taux actuels étaient de 8,5 % ou 10 %.
- En région Provence Alpes Côte d'Azur, le taux moyen actuel est de 9,3 %. La superficie des forêts communales est en moyenne de 468 ha pour une recette moyenne par ha et par an de 73 Francs et des frais de garderie de 7 Francs. La hausse envisagée aurait pour conséquence de les faire passer à 58 Francs ! (40 Francs par hectare plus 18 Francs résultant de la taxe de 25 % sur les recettes). Les frais de garderie seraient donc multipliés par 8,3 ! On n'y va pas avec le dos de la cuillère... en bois.

Premier problème : qui va payer ?

Deuxième problème : les Communes pouvant difficilement faire face, notamment dans nos régions où l'on sait ce que rapporte la forêt, il y a gros à parier que les Communes se passeront des services de l'O.N.F. Ce sera donc la fin de toute politique forestière de long terme, la seule qui compte et à terme la fin de l'office.

Troisième problème : dans un tel contexte, quelle efficacité pourra bien avoir toute politique de défense contre l'incendie de forêt ? Certes, la décision n'est pas encore prise et il y a fort à parier qu'il y aura du tirage lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée Nationale et au Sénat mais comme dit la sagesse populaire : « il n'y a pas de fumée sans feu ».

La Fédération Nationale des Communes Forestières a donc demandé aux Conseils Municipaux de délibérer pour affirmer leur

refus de ces mesures « qui conduiraient à la disparition de leur outil de gestion, l'Office National des Forêts et condamneraient le régime forestier ».

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES

Le Conseil Municipal de SAINTE-ANASTASIE réuni au siège de ses séances, sous la Présidence de M. MORIN Jean-Pierre, Maire de la Commune, constate et décide :

1. Les mesures financières tendant d'une part à l'instauration d'un impôts foncier à l'hectare de forêt et d'autre part à une augmentation aberrante des frais de garderie, sont susceptibles de provoquer, dans les quelques mois qui viennent, l'explosion de la politique forestière de la FRANCE. Or, la politique forestière de la FRANCE était probablement la meilleure du monde. Il est inacceptable qu'elle puisse être remise en cause de façon irresponsable.
2. Les Communes forestières, solidaires entre elles, refusent toutes mesures qui conduiraient à la disparition de leur outil de gestion l'Office National des Forêts et condamneraient le régime forestier.

Le Conseil Municipal demande à M. Le Préfet de transmettre sa délibération au Premier Ministre, car elle concerne non seulement l'ensemble de la politique de développement rural mais aussi tout l'aménagement du territoire, les emplois dérivant de la forêt et de la filière bois, et les ressources des Communes propriétaires de forêts qui ont amputé leurs revenus pour faire de la forêt française la plus belle forêt d'Europe et la plus valable économiquement et socialement.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-ANASTASIE adhérente à l'association des Communes Forestières du VAR a désigné en tant que délégué : M. ISTRIA Alexandre, 4^{ème} Adjoint ; en tant que suppléant : M. MORIN Jean-Pierre, Maire, pour la représenter au sein de cette association.

RÉGIME INDEMNITAIRE DES ÉLUS

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 03/02/92 N°92108, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer par délibération (annuelle) dans les limites de l'enveloppe constituée par le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux élus municipaux et inscrites au budget primitif de l'année en cours, les montants effectifs que ceux-ci percevront compte tenu notamment des dispositions dorénavant en vigueur en matière de limitation du cumul des indemnités.

Après que les élus auront indiqué de façon explicite que ces indemnités et rémunérations ne font l'objet d'aucun dégrèvement dans le cadre de la nouvelle législation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit le montant des indemnités et rémunérations pour l'année 1995 à compter du 11/06/95 :

- M. Jean-Pierre MORIN, Maire : indice brut 1015 x 31% x 12 mois ; autre mandat exercé : Président du Syndicat du Collège du Canton de LA ROQUEBRUSSANNE.

- M. Michel CUENOT, 1^{er} Adjoint : 40% de l'indemnité du Maire x 12 mois ; autre mandat exercé Vice-Président du Syndicat des Chemins,
- M. Robert DEHAYE, 2^{ème} Adjoint : 40% de l'indemnité du Maire x 12 mois.

- Mme Marie LAURENT, 3^{ème} Adjoint : 40% de l'indemnité du Maire x 12 mois ; autre mandat exercé Déléguée au SIVOM du PAYS BRIGNOLAIS.

- M. Alexandre ISTRIA, 4^{ème} Adjoint : 40% de l'indemnité du Maire x 12.

L'imputation budgétaire est prévue aux articles 666-6660-6663 du budget communal 1995.

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR

Le Maire expose qu'en application des dispositions de l'arrêté interministériel du 16/12/1983, le Conseil Municipal est appelé en cas de renouvellement à se prononcer sur le maintien de l'attribution de l'indemnité de Conseil du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, considérant les services rendus par M. BOCQUILLON Patrick, Receveur Municipal, décide le maintien en sa faveur, à compter du premier janvier 1995 de l'indemnité allouée par délibération du 23/11/90 approuvée par M. Le Préfet l 28/11/90.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DU BUREAU D'ADJUDICATION

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication conformément aux dispositions de l'article 279 du Code des Marchés Publics. Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire comme membres de la commission :

PRESIDENT : M. Jean-Pierre MORIN

PRESIDENT SUPPLEANT : M. Michel CUENOT

MEMBRES TITULAIRES : M. RÉMY Lucien, M. FADDA Joseph, M. DEHAYE Robert.

MEMBRES SUPPLEANTS : Mme LAURENT Marie, M. RAYNAUD Lucien, M. ABELLO J. Baptiste.

RENFORT DE GENDARMERIE EN PÉRIODE ESTIVALE 1995

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de participation financière émanant de la Commune de LA ROQUEBRUSSANNE.

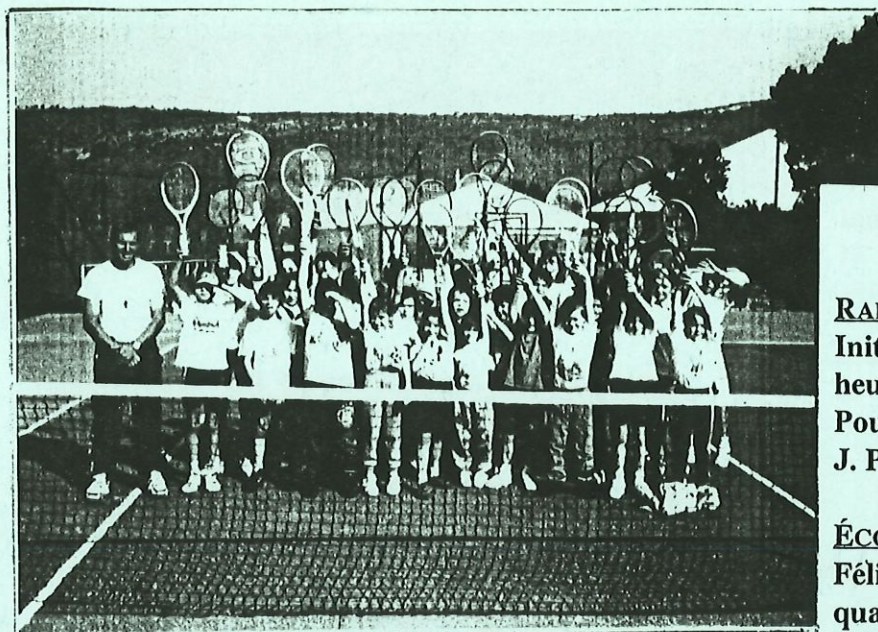
Cette participation d'un montant de 489 f 64 pour la Commune de SAINT-ANASTASIE, serait destinée à couvrir les frais de logement d'un renfort de Gendarmerie de 2 hommes durant la période estivale.

Bien que cette dépense n'incombe pas aux

Communes, le Maire demande au Conseil de voter à titre exceptionnel ce crédit pour l'année 1995.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à titre exceptionnel ce crédit, la dépense étant prévue à l'article 6407.

Adopté à l'unanimité.



Le remarquable démarrage de l'école de tennis. La joie de vivre !

TENNIS

RAPPEL :

Initiation adultes tous les samedis matin de 9 heures à 10 heures, salle polyvalente.
Pour tout renseignement : Monsieur VEZIANO J. Patrick Tél. 94.72.22.67.

ÉCOLE DE TENNIS :

Félicitations à l'école de tennis. Ce sont plus de quarante enfants qui se sont inscrits cette saison 95/96 à l'école de tennis de SAINT-ANASTASIE.

Bravo aux futurs champions !

HORAIRES D'ENTRAÎNEMENTS :

Mercredi de 10 H à 11 H : 1^{ère} année

Mercredi de 11 H à 12 H : 2^{ème} année

Samedi de 09 H à 10 H : Adultes

Samedi de 10 H à 11 H : 2^{ème} année + 14 ans.

Pour tout renseignement : Monsieur VEZIANO J. Patrick Tél. 94.72.22.67.

FOOTBALL

Ce mercredi après-midi, sur le terrain des Négadisses, un des premiers entraînements des débutants de l'ES. SAINT-ANASTASIE a eu lieu.

Huit tout jeunes garçons de 5 à 7 ans se sont retrouvés avec leur entraîneur Monsieur IVARS. Ces jeunes joueurs défendront pendant toute la saison les couleurs de notre village.

D'éventuels engagements nouveaux seront acceptés avec le plus grand plaisir.



« L'Étoile Sportive » de SAINT-ANASTASIE, section débutants a repris l'entraînement. Il est toujours temps d'inscrire les enfants sur le terrain, le mercredi après-midi, à partir de 14 H, ou téléphoner à :

Monsieur IVARS 94. 72.26.32.

Madame POINTET 94.72.22.57.

Monsieur SCLAFANI 94.72.22.79.

Cotisations : 90 F pour l'année.

Apporter un certificat médical et une autorisation parentale.

TRANSPORTS ET DEMENAGEMENTS FAGOT

SAINT-ANASTASIE TEL:94.72.27.90

CHERCHE

DEMENAGEURS AVEC PERMIS POIDS LOURDS



Patrick PELLETINGEAS
TECHNICIEN CONSEIL

TRAITEMENT DES CHARPENTES
par injection, contre termites,
capricornes, mères...

TRAITEMENT DES TUILES

ISOLATION DES COMBLES

Siège social : Ste ANASTASIE 83136 - VAR
Tél. 94.72.28.72

APE 4804 SIRET 353 309 651 00019

OCTOBRE - NOVEMBRE

- Débroussaillage ou entretien mécanique du débroussaillage. C'est l'hiver, les végétaux n'ont pas encore repris leur croissance. C'est le moment idéal pour débroussailler et tailler ses arbres fruitiers ou d'ornement.

Dans le cas où les 50 mètres obligatoires sont à cheval sur la propriété voisine, prenez contact avec votre voisin pour vous assurer de son accord pour débroussailler. Car si celui-ci se montre récalcitrant, trois bons mois seront nécessaires pour mettre en oeuvre les procédures de débroussaillage d'office par la Mairie, les travaux devant être réalisés avant l'été.



LA VIE ASSOCIATIVE

SECOURS POPULAIRE

Braderies (vêtements adultes/enfants, divers...) :

- samedi 11 novembre Place de la Gare ;
- dimanche 26 novembre salle polyvalente de 9 H à 17 H.

Assemblée générale annuelle :

- samedi 18 novembre, salle polyvalente à 16 H.

A l'ordre du jour :

- Présentation et information.
- Compte rendu des activités.
- Cinquantenaire du S.P.F.
- Bilan financier.
- Projets locaux de solidarité.
- Boîte à idées...

En présence de Monsieur le Maire et de Monsieur Jo SEGHI, Président Départemental du S.P.F., cette séance sera clôturée par un amical vin d'honneur.

Carole LEDAY

Secours Populaire Tél. 94.72.20.00.

16 Chemin des Batailles

83 136 SAINTE-ANASTASIE

TRANSPORTS ET DEMENAGEMENTS
FAGOT
SAINTE ANASTASIE TEL:94.72.27.90
CHERCHE COMMERCIAL SPECIALISE EN
DEMENAGEMENTS.

LES RANDONNEURS DE SAINTE-ANASTASIE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour mémoire, rappelons que la date de cette réunion importante est fixée au vendredi 24 novembre à 18 heures (17 heures 15 pour les membres du C.A.).

ORDRE DU JOUR :

- Détermination de la cotisation (à verser si possible lors de cette réunion).
- Élection des membres du C.A. sortants.
- Repas du 8 décembre
- Réveillon du 31 décembre.
- Questions diverses.

Nous comptons sur votre présence à tous.

VOLLEY-BALL

Les heures d'entraînements sont toujours fixées chaque mercredi et vendredi à partir de 19 heures.

Inscriptions sur place les jours d'entraînements ou téléphoner à :

Monsieur SCLAFANI 94.72.22.79. ou

Monsieur LESSON 94.86.97.97.

**PERDU SALLE POLYVALENTE MONTRE
DE GRANDE VALEUR SENTIMENTALE.**

J'aurais une grande joie de la retrouver.

Le Président de la Section, Monsieur SCLAFANI.
MERCI.

CHRONIQUE MUNICIPALE

INFORMATIONS UTILES

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au 94.72.21.19. En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au 94.72.27.82. Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

INTERVENTION SUR LES RÉSEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis numéro donné par répondeur.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assure une permanence à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).

ASSISTANTE SOCIALE

Mme MARIN Véronique, Assistante Sociale, tient une permanence, à la Mairie, le premier vendredi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 29 octobre.....Dr LE MADEC....94.59.69.52.
Le 01 novembre...Dr MATHIE.....94.59.62.97.
Le 05 novembre...Dr CORBIER.....94.72.25.69.
Le 11 novembre...Dr ASPE.....94.48.85.20.
Le 12 novembre...Dr ASPE.....94.48.85.20.
Le 19 novembre...Dr HYBRAM.....94.28.33.17.
Le 26 novembre...Dr AZUELOS.....94.76.32.67.

S.O.S. AMITIÉ

Un moment de déprime ?
Envie d'être écouté ?
Appelez S.O.S. Amitié TOULON
94.62.62.62. 24 H/24

Nous avons besoin de bénévoles, venez rejoindre notre équipe d'écouter. Écrivez-nous, nous vous répondrons.

S.O.S. Amitié TOULON

B.P. 28

83 060 TOULON CEDEX

La Présidente de S.O.S. Amitié

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, parking des Ferrages, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 31 octobre 1995.

TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE

ESCALIERS RUE A. DAUDET

- Construction d'un muret le long des escaliers du côté de la maison démolie.
- Installation sur la partie haute d'un ancien pétrin, don de Monsieur ABELLO, qui fut le boulanger du village pendant plus de 30 ans ; ce pétrin deviendra une jardinière.

- Crépissage de propreté, plantation de yuccas (don de Madame LEROUX), installation d'une charrue ancienne.

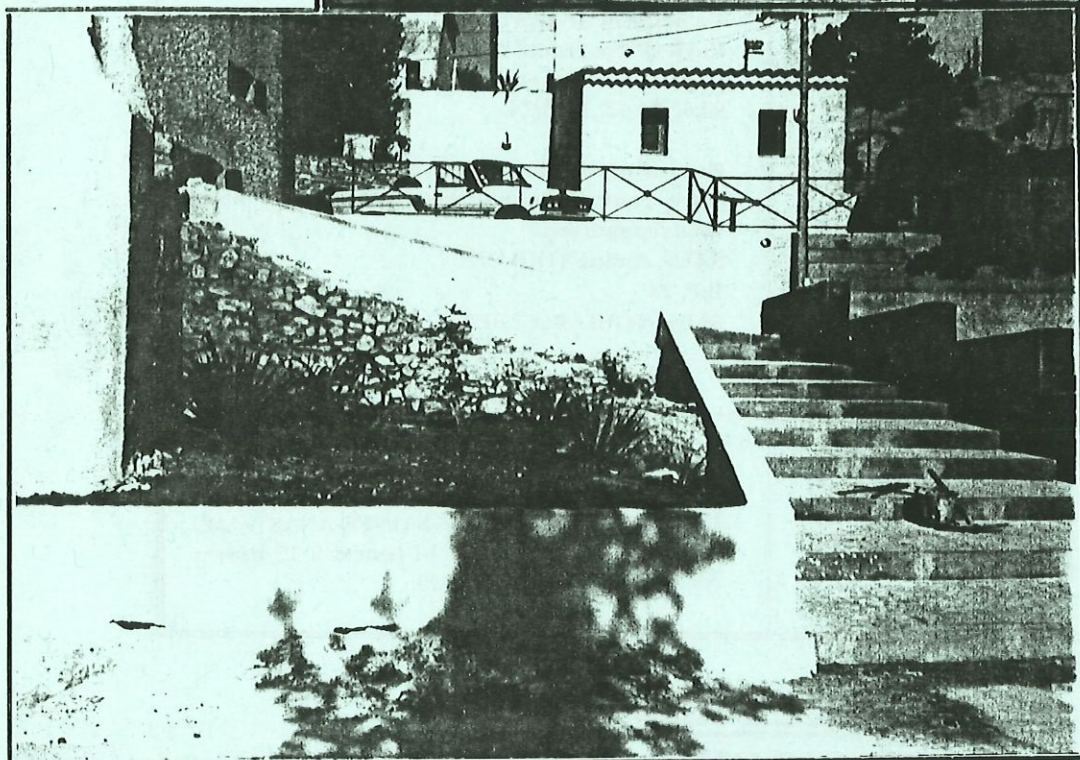
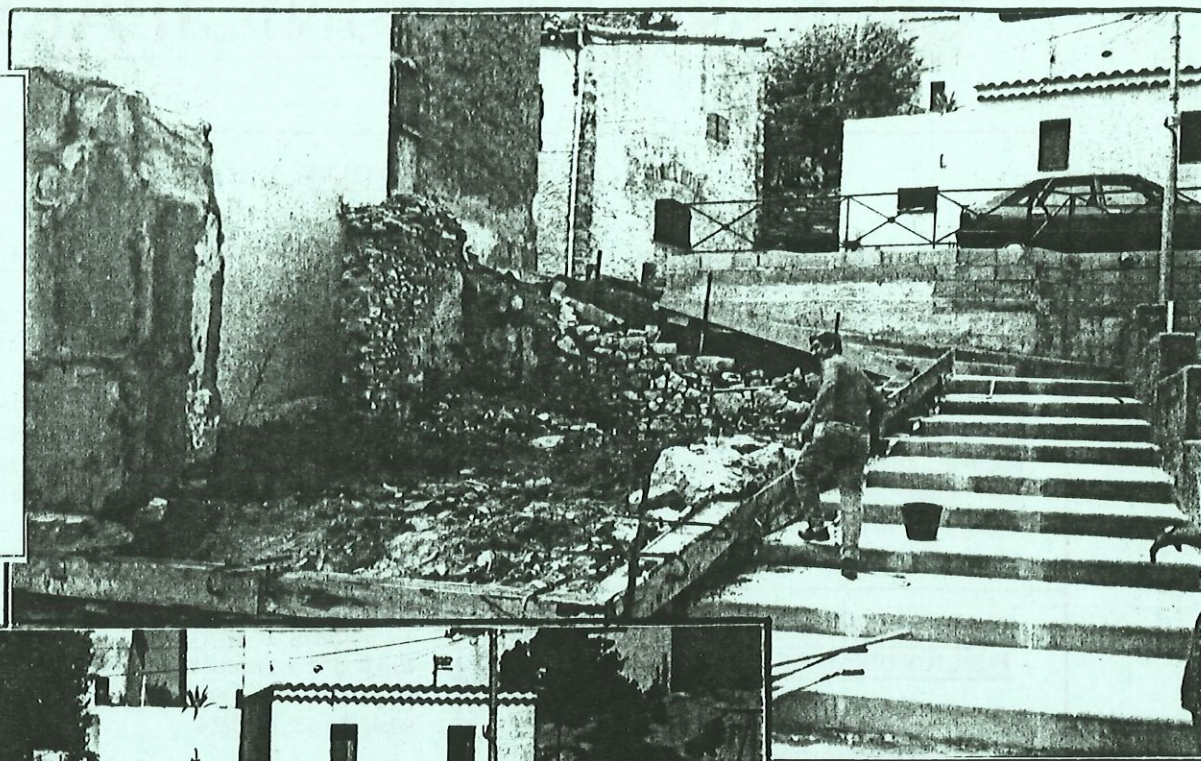
DEBUT DE LA RUE RAYNOUARD

- Démolition de la rambarde disloquée par des camions.
- Construction d'un muret sur lequel sera ultérieurement fixée, comme sur le muret des escaliers de la rue A. Daudet, une main courante.

CLASSE PREFABRIQUEE

- Épandage dans la cour de petits galets de la Durance.
- Changement par le constructeur de deux panneaux verticaux du bâtiment et installation de 2 conditionneurs d'air (prévus dès le début).

Une verrue de moins dans le village : l'aménagement du trou béant laissé par la démolition, sur décision judiciaire, d'une maison menaçant ruine. A noter que l'emplacement n'est pas propriété communale.



CIMETIERE

- Entretien : nettoyage, désherbage.

TONTE DU TERRAIN DE FOOTBALL.

MISE EN PLACE DE 2 BORNES en face du « Bar des Amis » pour interdire tout stationnement intempestif bloquant la circulation en ce rétrécissement de la rue.

INSTALLATION D'UN PANNEAU « Bar-Restaurant » à l'entrée du parking.

AVIS

En raison de la prise d'armes de l'U.S.C.7., la Mairie ne sera pas ouverte au public, le lundi 30 octobre 1995, de 10H à 12 H

BÉTONNAGE DES CHEMINS

Le bétonnage de plus de 900 mètres de chemins, programmé au titre de l'année budgétaire 1995-1996 (du 01/04/95 au 31/03/96) débutera dès la reprise d'un de nos agents municipaux, victime d'un accident du travail.

Nous rappelons que le bétonnage entraîne une interdiction de circulation de 24 heures pour les camionnettes et de 48 heures pour les camionnettes et camions.

La Mairie étudie les dispositions les meilleures qui causeront le moins de gêne possible aux riverains dans un village où tous les chemins principaux se terminent en culs-de-sac.

Les habitants intéressés seront prévenus de la date et de la durée des travaux afin de pouvoir prendre toutes dispositions utiles.

Chemin de la Bassaque : rebouchage des nids de poule en attendant la réfection complète de la chaussée.



TRANSPORTS & DEMENAGEMENTS FAGOT

TEL:94.72.27.90 FAX:94.72.27.92

- *Toutes distances
- *Groupages
- *Location de camion avec chauffeur
- *Location de personnel
- *Assurance
- DEVIS GRATUIT

CINÉMA

Le 28 octobre à 20 H 30, salle polyvalente :

LE HUSSARD SUR LE TOIT, film de Jean-Paul RAPPENEAU avec Claudio AMENDOLE, Pierre ARDITI, Isabelle CARRE, François CLUZET, Jean MARIN.

D'après l'oeuvre de Jean GIONO.

Première sortie du film : début octobre.

Production la plus chère dans l'histoire du cinéma français.

Films programmés pour les semaines à venir (aucune date ne peut être avancée pour le moment) :

- LES ANGES GARDIENS
- CASPER (film pour enfants)
- POCAHONTAS (film pour enfants).

Dernière production de WALT DISNEY.

Il est probable que des films pour tout public seront intercalés dans cette programmation donnée à titre d'information, mais sans chronologie.

ARRÊTE DU MAIRE N°45/95

ARTICLE 1 : Le lundi 30 octobre à 11 heures, l'Unité de Sécurité Civile N°7 de BRIGNOLES présentera à SAINTE-ANASTASIE son drapeau aux jeunes appelés du contingent nouvellement incorporés.

ARTICLE 2 : Cette Cérémonie se déroulera sur l'aire de stationnement des Ferrages, puis rue Notre Dame.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera pour ce motif, interdit aux lieux et horaires suivants, le 30 octobre de 8 H à 12 H :

- petit parking des Ferrages ;
- grand parking des Ferrages aux endroits matérialisés par des barrières métalliques ;
- rue Notre Dame et l'intersection de la rue de Provence à celle de la rue Raynouard.

ARTICLE 4 : La circulation sera momentanément interrompue rue Notre Dame, pendant le défilé.